



# Volet thématique « Culture et développement »

*Résumé des résultats clés et réalisations*

## Synthèse

## Problématique

Cette analyse porte sur les principales réalisations des 18 programmes conjoints<sup>i</sup> financés dans le cadre du volet thématique « Culture et développement » du Fonds pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (Fonds OMD).

Bien que les aspects culturels ne soient pas explicitement visés par les OMD, les liens entre la culture et le développement humain sont apparus de façon de plus en plus claire au cours de la dernière décennie. Ces liens ont été explicités dans le Document final adopté par la Réunion de haut niveau sur les OMD tenue dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies de septembre 2010, de même que dans deux autres résolutions récentes. Parmi les autres jalons internationaux de ces dernières années figurent plusieurs documents (notamment la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003 et la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005 de l'UNESCO), d'importants rapports internationaux (notamment l'édition 2004 du Rapport sur le développement humain du PNUD, intitulé *La liberté culturelle dans un monde diversifié*, et les deux *Creative Economy Reports* de la CNUCED et du PNUD publiés en 2008 et 2010), de même que des politiques, programmes et publications conçus par plusieurs gouvernements locaux, régionaux et nationaux, par des agences pour le développement, par des organisations régionales et internationales, et par des ONG.

Les 18 Programmes conjoints financés dans le cadre du volet thématique « Culture et développement » du Fonds OMD ont apporté une contribution substantielle dans ce domaine, compte tenu des ressources financières octroyées et des approches innovantes et diversifiées mises en œuvre. Le rôle de la culture dans le développement humain et le développement durable peut être perçu selon deux angles. D'une part, la culture est perçue comme une ressource permettant d'atteindre des objectifs de développement internationaux dans d'autres domaines de l'activité humaine, notamment la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la promotion de la santé et de l'éducation, et la préservation de l'environnement. D'autre part, la culture est perçue comme une partie intégrante du développement humain et du développement durable plutôt que comme un simple outil permettant d'atteindre des résultats dans d'autres domaines.<sup>ii</sup> Les activités supportées par les 18 Programmes conjoints de ce volet

thématique ont été menées dans différents pays, dans des domaines et avec des objectifs divers, et attestent de ces deux angles de vue.

## Résultats clés et réalisations

Sur la base des éléments d'analyse rassemblés, la présente étude identifie six domaines d'impact, dont certains ont directement trait aux OMD (réduction de la pauvreté, éducation, santé, environnement) et d'autres peuvent être considérés comme des facteurs clés pour la réalisation des OMD et simultanément liés à plusieurs OMD (développement et renforcement des moyens culturels, et contribution à la gouvernance et à l'élaboration de politiques). Ces domaines d'impact sont synthétisés ci-dessous.



### Stratégies de réduction de la pauvreté

Tous les Programmes conjoints comprenaient des activités visant à renforcer les moyens économiques et à élargir les opportunités de revenu dans le secteur culturel, en mettant le plus souvent l'accent sur les groupes défavorisés. Les principaux domaines d'intervention comprenaient le soutien des moyens de production dans les secteurs culturels et connexes, et la mise en avant du potentiel économique du patrimoine culturel (principalement le patrimoine matériel). Tous les Programmes conjoints ont donné des opportunités de formation et de développement des moyens aux petits producteurs, ainsi que des ressources adaptées permettant de favoriser la production, la distribution et/ou la consommation de leurs produits. Ces interventions ont également généré une hausse des revenus et de l'emploi dans plusieurs pays, en particulier pour les groupes défavorisés. La formation des femmes dans le secteur de l'artisanat a non seulement contribué à élargir leurs opportunités économiques, mais également à renforcer le rôle des femmes dans les ménages et les collectivités, et a conduit à une réduction des violences à leur encontre, ainsi qu'à une capacité accrue à gérer le budget familial et aborder des sujets tabous (Cambodge et Sénégal). Dans le domaine du patrimoine culturel, les Programmes conjoints ont contribué à l'inclusion de deux sites culturels sénégalais au Patrimoine mondial, ainsi qu'à la conception de plans de gestion pour la préservation de sites faisant partie du patrimoine et la favorisation du tourisme culturel (Égypte, Turquie, etc.).

### Accès à l'éducation et amélioration de celle-ci

Parmi les méthodes utilisées par les Programmes conjoints pour contribuer à la réalisation des objectifs internationaux en matière d'éducation, notamment l'OMD 2 (Assurer l'éducation primaire pour tous), figurent le développement et l'adaptation culturelle des programmes d'éducation, des approches et des outils permettant de réduire les obstacles à l'éducation, la promotion de la compréhension



interculturelle dans le contexte éducatif et la conception de stratégies d'éducation à contenu culturel visant à rendre l'éducation plus attrayante pour les groupes défavorisés. Plusieurs études ont également été menées dans le cadre de ce volet thématique, la plupart visant l'analyse du contenu culturel dans les programmes d'éducation existants et recherchant les moyens de favoriser l'intégration des groupes défavorisés et minoritaires dans le système éducatif. Des exemples pertinents ont notamment été identifiés en Chine, au Costa Rica et en Bosnie-Herzégovine.

### **Accès à la santé et amélioration de celle-ci**

Ce volet thématique a offert l'opportunité de concevoir et implémenter des programmes très innovants dans le domaine de la santé, notamment l'adaptation culturelle de techniques médicales, la promotion du dialogue entre les médecins et les pratiquants de rituels de guérison, et la conception de nouveaux référentiels de gouvernance et politiques dans le domaine de la santé. Seul un nombre limité de Programmes conjoints ont abordé ces questions (Chine, Équateur, Mozambique et Namibie) et les modèles et réalisations présentés ci-dessous pourraient inspirer des développements dans d'autres pays, pour autant que soient prises en compte les mesures d'adaptation qui s'imposent. Les programmes ont souvent simultanément visé l'OMD 4 (Réduire la mortalité infantile) et l'OMD 5 (Améliorer la santé maternelle), tandis que peu d'initiatives se sont attaquées à l'OMD 6 (Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies).

### **Contribution à la préservation durable de l'environnement**

Les plans pour la gestion conjointe des sites appartenant au patrimoine culturel et naturel (dont les actifs se renforcent les uns les autres) et l'amélioration des techniques traditionnelles de préservation des ressources naturelles sont certains des domaines dans lesquels les activités culturelles ont contribué à la préservation durable de l'environnement. Des contributions à la réalisation de l'OMD 7 (Préserver l'environnement) ont été identifiées dans quelques cas (Égypte, Sénégal, Mozambique).

### **Développement et renforcement des moyens culturels**

Plusieurs activités soutenues dans le cadre de ce volet thématique ont contribué à renforcer la capacité des pays bénéficiaires à développer des politiques et des programmes culturels cadrant avec la réalisation des objectifs de développement. En renforçant les connaissances, en favorisant la sensibilisation, en favorisant l'adoption et l'implémentation de nouvelles lois, politiques et modèles de gouvernance, en développant les moyens individuels et organisationnels, et en créant de nouvelles infrastructures culturelles, ces initiatives s'attaquent à certains des obstacles qui empêchent traditionnellement la création de liens plus solides entre les agendas pour la culture et pour le

développement. Elles mettent également en lumière le rôle important joué par les ressources et moyens culturels dans la promotion du développement durable. Citons, entre autres exemples, la mise sur pied de nouveaux systèmes d'information culturels, en particulier en Amérique latine, ainsi que de bases de données spécialisées et d'études de référence (Éthiopie, Mauritanie, Cambodge, etc.), la promotion d'exercices de mise en relation participatifs favorisant l'inclusion de groupes minoritaires (Costa Rica, Nicaragua, Chine), l'adaptation de la législation nationale aux normes internationales, l'amélioration des structures de gouvernance et des politiques de soutien, la conception de nouveaux programmes de troisième cycle (Albanie, Honduras) et l'amélioration des infrastructures culturelles locales (Sénégal, Éthiopie, Costa Rica, Uruguay, Honduras, Maroc, Cambodge, etc.).

## Élargissement de la gouvernance

Les résultats de certains Programmes conjoints peuvent être reliés à des objectifs politiques nationaux plus larges, notamment le renforcement des valeurs constitutionnelles (Équateur), l'intégration régionale (Bosnie-Herzégovine), la préservation de l'identité culturelle (territoires palestiniens occupés) et la promotion des processus de décentralisation (Maroc, Nicaragua, Mozambique, Bosnie-Herzégovine). Les programmes ont également favorisé la prise en compte généralisée des discriminations à l'encontre des femmes dans le contexte institutionnel et politique ainsi que la participation des femmes dans la vie publique (Maroc, Équateur) et ont contribué à autonomiser les femmes au travers de l'élargissement de leurs opportunités sociales, économiques et civiles.

## Conclusions

### Durabilité

Plusieurs Programmes conjoints ou interventions individuelles soutenues par ceux-ci ont été pérennisés à l'issue de leur durée de vie initiale. Cette pérennisation passe par exemple par la conception de nouveaux programmes-cadres qui s'appuient sur les enseignements de Programmes conjoints (Équateur, Bosnie-Herzégovine, Nicaragua, Égypte, etc.), par l'intégration institutionnelle des processus et produits des Programmes conjoints, l'amélioration des connaissances, de la stratégie d'image et de la visibilité des objectifs et réalisations clés des programmes, et les résultats durables des activités de formation et de développement des moyens.

### 'Replicabilité'

Plusieurs activités financées dans le cadre de ce volet thématique sont devenues des modèles à reproduire dans d'autres domaines par le pays bénéficiaire ou les pays voisins. Parmi les facteurs clés facilitant la reproduction de programmes figurent le caractère innovant



et la réussite de certains des projets pilotes implémentés (par exemple, le soutien des secteurs de la culture et de la création, la promotion du patrimoine immatériel, l'intégration d'une perspective interculturelle dans les politiques en matière de santé et d'éducation, le développement d'exercices de mise en relation culturelle, etc.), la promotion de modèles participatifs et la tendance à la décentralisation, qui permet le transfert de modèles entre les différentes autorités locales d'un pays.

## Enseignements

Sur base des éléments d'analyse présentés et des expériences positives et négatives observées, certains enseignements utiles peuvent être identifiés pour les futurs programmes et sont brièvement présentés dans l'analyse principale. Ils portent sur la conception des programmes, la dimension culturelle des programmes de développement, les liens entre réduction de la pauvreté et culture, la gouvernance des programmes, la sensibilisation, et enfin le suivi et l'évaluation des programmes.

## Recommandations

**Environnement favorable.** L'obtention des conditions propices à un secteur de la culture plus dynamique et capables d'en renforcer la contribution à la réalisation des objectifs de développement internationaux peut être favorisée par différentes stratégies. Il s'agit par exemple de mieux intégrer le soutien du développement culturel dans les stratégies économiques plus larges, de diversifier les sources de financement, de mieux analyser le potentiel des marchés nationaux et internationaux, et de prendre en charge les inégalités au travers d'une analyse structurelle, de la participation et d'opportunités spécifiques.

**Prise en compte des aspects culturels.** La dimension culturelle spécifique des programmes et projets de développement internationaux doit être appuyée en renforçant les politiques culturelles, en assurant des formations spécialisées, en améliorant les connaissances, en développant et en implémentant des outils d'évaluation des impacts culturels et en favorisant la sensibilisation.

**Partage des connaissances et promotion dans les forums internationaux.** Enfin, et dans le contexte de la préparation de l'agenda post-2015 du développement international, le partage des connaissances et la sensibilisation au niveau international devraient être favorisés en renforçant la visibilité des résultats des Programmes conjoints, en encourageant les apprentissages entre pays et en soulignant les éléments spécifiques et distinctifs de la culture.

Pour lire le rapport complet (en anglais) : <http://on.mdgfund.org/Zy5uR4>

---

<sup>i</sup> Dans le contexte de l'action des Nations unies, un Programme conjoint est un programme qui implique au minimum deux agences et qui résulte d'un processus conjoint de définition du programme. Dès lors où des agences adoptent un programme national ou signent un accord, un Programme conjoint est consigné dans un document unique qui décrit les liens entre les agences participantes ainsi que leurs responsabilités respectives. Différents mécanismes de financement peuvent être retenus. Ces dernières années, l'utilisation de Programmes conjoints a été favorisée. Pour des informations complémentaires, voir <http://www.undg.org/index.cfm?P=237> [dernière consultation : 28/11/2012]

<sup>ii</sup> Voir section II.2 pour des informations plus détaillées concernant ces arguments et pour des références supplémentaires.